

R 19. Apr. 56.

325^{319.}



Conseil mon frere

Par vostre Aiss & par vostre lettre du 10 Decembre
j'appris que vostre voyage na ou meilleur s'annonçait
qu'au contraire. Par celle de M. Brantmont du 8
Janvier pas qu'iceluy vous auoit devancé tant soulement
d'un jour ou deux. Car il avoit dat le mest p'st les d'agons b'ch
le p'st mest de l'avocat Curnier en D'ckr le 22 Janvier
de deux ch'ns vand'as procès van Gz. van Flandre. Et quod hec
inf'rum estoit. Pour les lettres d'France, le Gouverneur nous dit que
jamais les Disput'z parades devant ont été b'chés (v'nes & soustenu'
fort et fermes q' illes ne sont nécessaires au R'g'm. Considroy' le
p'nd p' son rang que nous avons pour ranger cest homme à son
dispoir. Les Princes sont encor des connex'z & des freres
quel partage rostez conseil et par la division tenu'z d'ors que
des autres, il pourra le labarguer. Ma' au'th esti o'ut'pia' d'les valors
équiv'x. Considroy' nos'z p'bler ch'rs, comme il est composé sans
ordre & reglement, qui soit vraiment obserué, & juger si nous sommes
capable d's servir d'el comme il faut. Si nous avions v'nt'z à celor
nous trouvions peut estre q' u'z l'expédition de vous satisfaisse
nos demandez des choses necessairément q' u'z n' m'st

Zug. 37.

ori forma. Nous ne voulons être déçus ou trahis par vous. Et nos
studios et occupations (que je ne parle de mon indisposition
et de nos soucis domestiques, avant un fil de matin sans espo-
rance de volonté abusée. est faire la croisance;) nous sommes
sans point pour nous maintenant en contestation avec ces
hommes tout enflé d'arrogance et bousfifid'orgueil. Nous sommes
quasi au bout de la corde sans espoir de lâcher. (On nous demande
une disposition convenable au S. mister & je prédis que nous devons faire
la grâce. à quoi je me suis préparé. et vous direz ce abbé que
M. Maillard et Gilbert sont venus ici d'Orléans pour avoir quelques
moyens de support en leur poursuite. Si vous pourrez, sondez et
monnayez l'Esprit des corps, Messieurs des Finances & du Conseil d'Etat
pour obtenir une assurance des procédures justes que nous
pourrons ajuster comme il convient de leur ou la laisser faire. Car
pour l'appel je ne vois point que nous puissions rien faire ni vendre mais
que nous n'ayons une résolution cash pour que les deux d'Orléans
nos Maitours leur ont écrit pour répondre que nous examinserions
notre acte et que la déclaration sera approuvée sous forme. Or je
vous crois que nous avons écrit à la Chambre Impériale des Finances pour
savoir d'elles si elles pourront avoir leur sentence de confirmation
en cas que nous acceptassent les appels d'Orléans. et cela requiert une
peine de temps. Le mal est que le Sr Maillard a pris le 2 Octobre
que le Magistrat d'Orléans ait saisi sur ce sujet avec le plus juste
frustration et qu'il faudra examiner si suffit que ceux d'Orléans
l'ont écrit et nous devons véritablement commander. Il n'en nous
font pas voir aussi ce qu'ils ont écrit. je pense qu'il a brûlé le papier
dans leurs corps. voire M. Gilbert me assure qu'il boit véritable

pour ac qu'il a ont inde des lass mous. J'ay maintenue
ce que fadra faire et ce nest veoir au dascher a pro
cessus nos seruances des modures contre lequel qui
ont contravenu aux ordonnes de S. M. come ils pretendre
est adou qui nous ont obis. En quoi est aussi a confi
der que M. Malet a commandé et fait forcez le
pasteur a chanter le psalm grand ilz ont veu ne
tenez en ordres nō bon pour la cause. Lieg non d'au
deux menses que froid vous un ministre Reformed
ne laies Religion a chanter le psalm sib prie
veau le refroid. Ce sont des extravagances grandez
ment le pâquier donez pris nosant lez bonnes lass sortes
ainsi sont contravenu des lass salles où le pâquier lors lajures
dictio[n] de l'ordre. Nous vous le bon que ilz ont de nos
constitutions que l'affair requirez votre assistance. Je prie Dieu
que lui plaise vous la bonir. Si on juge que soit de bonn que
quelque uns d'au ou de autre sustentant yeronant le Brabant
non vous le mons non dans le bonsoir come le gaffer vous
suis lez bapries afin que vous le chommez de pardes durant
votre sejour. Je vous mons où a le hôtel et ameunement
afin que vous lez tant soit peu pradvertis des choses considera
ble force affair me remenant au surplus ale lez ordres Comte
laquelle on me doit envoier plus que lez naostre conseil au conseil
a laus des grande occupation es tems car on va a l'industrie du po
fur et domoy qui doit paraphrast. lez gachis et tems grace
comme il leur la dit nō pourvant suffire a une autre extension &
particularitez. Je neoublerai point de songer a lez vostre l'adoub[?].
Lord Tonnelles Sir[?] et poligny so fort lez gours assi bien
que lez Nations égale ent[?] les frans
Monseigneur nos fr

Nostre hoch fr[?] assiet
D. de Wilhem

✓ H. Blaeburg
✓ Regent
✓ Régiment
✓ Et le Roi de France

✓ Le Hug. G 142
✓ 1609

Dominus Jurieker

